

**Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432
correspondant au 9 août 2011 portant
nomination du directeur de la culture à la wilaya
de Souk Ahras.**

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432
correspondant au 9 août 2011 M. Omar Manaâ est nommé
directeur de la culture à la wilaya de Souk Ahras.

**Décrets présidentiels du 9 Ramadhan 1432
correspondant au 9 août 2011 portant
nomination de directeurs du logement et des
équipements publics de wilayas.**

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432
correspondant au 9 août 2011 M. Mohamed Bendou est
nommé directeur du logement et des équipements publics
à la wilaya de Béjaïa.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432
correspondant au 9 août 2011, M. Lalmi Bettayeb est
nommé directeur du logement et des équipements publics
à la wilaya de Constantine.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432
correspondant au 9 août 2011, M. Mohamed Maâchou est
nommé directeur du logement et des équipements publics
à la wilaya d'El Bayadh.

**Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432
correspondant au 9 août 2011 portant
nomination au ministère de la pêche et des
ressources halieutiques.**

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432
correspondant au 9 août 2011 sont nommés, au ministère
de la pêche et des ressources halieutiques, MM :

- Hamid Benderradji, chargé d'études et de synthèse,
- Rachid Sellidj, inspecteur.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

**Arrêté interministériel du 3 Ramadhan 1432
correspondant au 3 août 2011 portant
renouvellement de détachement du président du
tribunal militaire permanent d'Oran/2ème
région militaire.**

Par arrêté interministériel du 3 Ramadhan 1432
correspondant au 3 août 2011, le détachement de M.
Djillali Boukhari, auprès du ministère de la défense
nationale, en qualité de président du tribunal militaire
permanent d'Oran / 2ème région militaire, est renouvelé
pour une durée d'une (1) année, à compter du 1er
septembre 2011.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

**Arrêté interministériel du Aouel Ramadhan 1432
correspondant au 1er août 2011 fixant la liste des
marchés de prestations de services spécifiques
dont la nature ne nécessite pas le recours à un
appel d'offres.**

Le ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Jomada
Ethanïa 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant
nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431
correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété,
portant réglementation des marchés publics ;

Vu le décret exécutif n° 94-247 du 2 Rabie El Aouel
1415 correspondant au 10 août 1994 fixant les attributions
du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415
correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du
ministre des finances ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de
l'article 44 du décret présidentiel n° 10-236 du 28
Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, susvisé,
le présent arrêté fixe la liste des marchés de prestations de
services spécifiques dont la nature ne nécessite pas le
recours à un appel d'offres.

Art. 2. — La liste des marchés dont la nature ne
nécessite pas le recours à un appel d'offres est fixée
comme suit :

* impression et confection des imprimés et registres
d'état civil.

La liste des imprimés et registres d'état civil concernés
est fixée à l'annexe du présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal
officiel* de la République algérienne démocratique et
populaire.

Fait à Alger, le Aouel Ramadhan 1432 correspondant
au 1er août 2011.

Pour le ministre de l'intérieur
et des collectivités locales

Le secrétaire général
Abdelkader OUALI

Pour le ministre
des finances

Le secrétaire général
Miloud BOUTEBBA